

Province de Québec
Municipalité de Saint-Elzéar
Le 6 septembre 2016

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Elzéar, tenue le 6 septembre 2016 à 19 h 30 à la salle du conseil située au 707 avenue Principale où les membres sont présents sous la présidence du maire Richard Lehoux :

Joan Morin, Shirley McInnes, Hugo Berthiaume, Alain Gilbert, et Jean-Yves Marcoux formant corps entier du conseil.

Mathieu Genest, secrétaire-trésorier et directeur général est également présent

Ouverture de l'assemblée

Le maire procède à l'ouverture de l'assemblée et demande un moment de réflexion.

161-09-16 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Jean-Yves Marcoux et unanimement résolu

Que l'ordre du jour soit approuvé tel que préparé en laissant le varia ouvert.

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal
4. Rapport du maire
5. Période de questions
6. Correspondance
7. Permis et certificats
8. Chèques et comptes
9. Adoption du règlement modifiant le Code d'éthique des élus municipaux
10. Adoption du règlement modifiant le Code d'éthique des employés municipaux
11. Réhabilitation du réseau routier local – Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local
12. Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)
13. Offre de service – Vérification comptable
14. Achat de sable pour l'hiver
15. Demande de pavage – Rue des Pins
16. Vente de terrain – Ancienne route 216
17. Politique familiale et des aînés (MADA) – Dépôt d'une demande d'aide financière et participation à une demande collective avec la MRC de La Nouvelle-Beauce
18. Levée de l'assemblée

162-09-16 Adoption du procès-verbal

Il est proposé par Alain Gilbert et unanimement résolu

Que le procès-verbal de la réunion ordinaire du 1er août 2016 soit adopté tel que rédigé.

Rapport du maire

Le maire fait un rapport des divers dossiers traités à la MRC de La Nouvelle-Beauce.

Correspondance

- Demande d'appuis – Association de baseball Beauce-Nord

Permis et certificats

Les listes détaillées des permis et des certificats émis en août 2016 ont été déposées séance tenante auprès des membres du conseil pour consultation.

163-09-16 Chèques et comptes

Il est proposé par Hugo Berthiaume et unanimement résolu

Que les chèques au montant de 160 468,05 \$ et les achats au montant de 65 433,52 \$ soient approuvés.

164-09-16 Adoption du règlement modifiant le Code d'éthique des élus municipaux

ATTENDU que la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale, sanctionnée le 10 juin 2016, impose aux municipalités locales de modifier leur code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux;

ATTENDU que les formalités prévues à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale ont été respectées;

ATTENDU que l'avis de motion a été donné le 1^{er} août 2016;

ATTENDU que tous les membres ont déclaré avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par Joan Morin et résolu à l'unanimité

Que le règlement # 2016-214 modifiant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux soit et est adopté.

Que ledit règlement fait partie intégrante de la présente comme si au long reproduit. Que le règlement est déposé dans le livre des règlements de la Municipalité.

165-09-16 Adoption du règlement modifiant Code d'éthique des employés municipaux

ATTENDU que la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale, sanctionnée le 10 juin 2016, impose aux municipalités locales de modifier leur code d'éthique et de déontologie applicable aux employés municipaux;

ATTENDU que les formalités prévues à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale ont été respectées;

ATTENDU que l'avis de motion a été donné le 1er août 2016;

ATTENDU qu'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil avant la séance du Conseil et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renonce à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par Alain Gilbert et résolu à l'unanimité

Que le règlement # 2016-215 modifiant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux soit et est adopté.

Que ledit règlement fait partie intégrante de la présente comme si au long reproduit. Que le règlement est déposé dans le livre des règlements.

166-09-16 *Réhabilitation du réseau routier local – Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local*

ATTENDU que les travaux d'amélioration du réseau routier municipal sur le rang Bas-Ste-Anne ont été réalisés pour un coût total de 398 246,24 \$;

En conséquence, il est dûment proposé par Jean-Yves Marcoux et résolu à l'unanimité

Que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le rang Bas-Ste-Anne, tel que mentionné dans l'entente de contribution financière pour la réalisation de travaux d'amélioration conformément aux exigences;

Que le conseil confirme la fin des travaux en lien avec l'entente de contribution financière pour la réalisation de travaux d'amélioration en vertu du programme Réhabilitation du réseau routier local – Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local.

167-09-16 *Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)*

ATTENDU que les travaux d'amélioration du réseau routier municipal sur le rang Haut-St-Jacques, route Laplante et Lehoux, l'avenue Principale et la rue des Pionniers ont été réalisés pour un coût total de 155 486,40 \$;

En conséquence, il est dûment proposé par Shirley McInnes et résolu à l'unanimité

Que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le rang Haut-St-Jacques, route Laplante et Lehoux, l'avenue Principale et la rue des Pionniers, pour un montant subventionné de 27 900 \$ conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

Que les travaux ont été exécutés conformément aux dépenses dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

168-09-16 *Offre de service – Vérification comptable*

CONSIDÉRANT que la municipalité a demandé des offres de services pour la vérification des états financiers de la municipalité ainsi que la reddition de compte aux divers ministères a deux firmes;

CONSIDÉRANT qu'une seule firme a déposé une offre;

En conséquence, il est dûment proposé par Shirley McInnes et résolu à l'unanimité

D'accepter l'offre de Blanchette Vachon s.e.n.c.r.l. au coût de 10 500 \$ en 2016 pour l'audit des états financiers et de l'état établissant le taux global de taxation et la préparation du rapport financier de la municipalité ainsi que pour la reddition de compte pour le ministère des Transports. Pour l'année 2017, le coût sera de 10 800 \$.

169-09-16 Achat de sable pour l'hiver

ATTENDU que la Municipalité a une réserve de sable abrasif avec sel de 200 tonnes métriques;

ATTENDU que la municipalité doit se procurer du sable abrasif pour l'hiver 2016-2017 pour une quantité d'environ 1 800 tonnes métriques pour tout l'hiver;

ATTENDU que des prix ont été demandés auprès de quatre sablières dont les résultats sont :

Gravière RC Roy	7,86 \$/Tm
Gravière Concorbec	9,56 \$/Tm
Gravière St-Bernard	7,56 \$/Tm
Excavation J.D. Sylvain	7,56 \$/Tm

ATTENDU que les distances séparant le garage municipal de ces fournisseurs de sable sont équivalentes à l'exception d'Excavation J.D. Sylvain;

En conséquence, il est dûment proposé par Joan Morin et résolu à l'unanimité

D'acquérir 1 200 tonnes métriques de sable chez Excavation J.D. Sylvain au coût de 7,56 \$ la tonne métrique conditionnel à la présentation d'un certificat de conformité des matériaux. Advenant l'impossibilité de produire le certificat conforme dans un délai raisonnable, le sable sera acquis chez Gravière St-Bernard. Le restant sera acheté lorsque nécessaire au cours de l'hiver

170-09-16 Demande de pavage – Rue des Pins

CONSIDÉRANT qu'il y a une problématique d'écoulement d'eau dans la rue des pins, sur une partie de rue non pavée;

CONSIDÉRANT que l'eau qui s'y écoule vient endommager des installations de La Boutique à Bois inc.;

CONSIDÉRANT que la distance à paver est d'environ 70 mètres;

En conséquence, il est dûment proposé par Joan Morin et résolu à l'unanimité

D'autoriser le directeur général à octroyer le contrat pour le pavage ainsi que pour la pose de bordure sur la rue des Pins sur une distance estimée de 70 mètres.

171-09-16 Vente de terrain – Ancienne route 216

CONSIDÉRANT que Mme Micheline Savard et M. Jacques Brousseau sont propriétaires du lot 3 581 497;

CONSIDÉRANT que les propriétaires ont fait une demande à la CPTAQ pour le lotissement, l'aliénation et l'utilisation à des fins non agricoles d'une partie des lots 3 582 887 et 3 582 895 appartenant à la municipalité de St-Elzéar tel qu'illustré au certificat de piquetage de l'arpenteur François Lehouillier, sous les minutes 4713;

CONSIDÉRANT que les propriétaires désirent acquérir une partie du lot 3 582 887 d'une superficie de 572,8 mètres carrés et du lot 3 582 895 d'une superficie de 103,9 mètres carrés;

CONSIDÉRANT que les lots 3 582 887 et 3 582 895 sont des immeubles extra routier, soit l'ancienne route 216;

En conséquence, il est dûment proposé par Shirley McInnes et résolu à l'unanimité

Que la municipalité de Saint-Elzéar vend à Mme Micheline Savard et M. Jacques Brousseau, domiciliée au 303-855, rue Grandjean, Québec, G1X 4E5,, un immeuble vacant connu comme étant une partie de lot **TROIS MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-DEUX MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-SEPT** (3 582 887) contenant une superficie de cinq cent soixante-douze virgule huit mètres carrés (572,8 m²) et une partie du lot **TROIS MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-DEUX MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-QUINZE** (3 582 895) contenant une superficie de cent trois virgule neuf mètres carrés (103,9 m²) tel qu'illustré au certificat de piquetage de l'arpenteur François Lehouillier, sous les minutes 4713;

Que le prix de vente des immeubles est de 1 \$ et que tous les frais relatifs à cette vente sont payables par l'acquéreur.

Que le maire ou à défaut, le promoteur, et le secrétaire-trésorier sont autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Elzéar, les documents contractuels à cette vente.

172-09-16 Politique familiale et des aînés (MADA) – Dépôt d'une demande d'aide financière et participation à une demande collective avec la MRC de La Nouvelle-Beauce

ATTENDU que le gouvernement du Québec a lancé un appel de projets aux MRC et municipalités qui désirent se doter d'une politique familiale municipale et réaliser une démarche MADA (municipalité amie des aînés) ou mettre à jour leur politique familiale et des aînés;

ATTENDU que la date limite pour soumettre une demande d'aide financière auprès du programme de soutien financier des politiques familiales municipales et du programme de soutien à la démarche MADA est le 23 septembre 2016;

ATTENDU l'importance d'assurer aux familles et aux aînés un milieu de vie de qualité dans notre municipalité et notre MRC et la volonté de la municipalité d'élaborer une politique familiale et des aînés pour notre municipalité ainsi qu'un plan d'action;

ATTENDU que la MRC de La Nouvelle-Beauce peut déposer une demande collective afin de réaliser une politique familiale et des aînés (incluant un plan d'action) à l'échelle de la MRC et pour chacune des municipalités participantes;

ATTENDU qu'une demande collective permettrait de mettre en commun des ressources humaines, matérielles, financières et informatives;

ATTENDU qu'une politique familiale et des aînées va guider les élus municipaux dans la prise de décision entourant différents axes d'interventions qui interpellent les familles et les aînés;

En conséquence, il est dûment proposé par Shirley McInnes et résolu à l'unanimité

Que le conseil confirme au ministère de la Famille et au Secrétariat des aînés qu'il s'engage à participer au projet collectif de politique familiale municipale et des aînés qui sera réalisé sous la coordination de la MRC de La Nouvelle-Beauce;

Que le conseil autorise le directeur général à déposer une demande au programme de soutien financier des politiques familiales municipales ainsi qu'à assurer le suivi de la demande ainsi qu'à signer le protocole d'ententes à intervenir avec le ministère de la Famille et les autres documents nécessaires entourant ce dossier;

Que le conseil désigne Shirley McInnes à titre de personne responsable des questions familiales et des aînés pour la municipalité. Cette personne aura pour mandat d'assurer un lien avec la communauté sur toutes les questions entourant les familles et les aînés, d'assurer la présidence du comité mis en place pour l'élaboration d'une politique familiale et des aînés et d'assurer au nom du conseil le bon cheminement du dossier en collaboration avec la MRC.

173-09-16 Clôture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Jean-Yves Marcoux et résolu à l'unanimité

De clore la séance. Il est 21 h.

Richard Lehoux, Maire

Mathieu Genest, Secrétaire-trésorier et directeur général